

INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS

HAUTS-DE-FRANCE

MONUMENTS HISTORIQUES

Sites et Monuments naturels

Arrêté

Le Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts

En vertu de la loi du 21 avril 1906 organisant la protection
des sites et monuments naturels de caractère artistique;

Vu l'avis émis par la Commission départementale
des sites et monuments naturels dans sa séance
du 7 décembre 1927,

En 1928

En conséquence, ~~arrêté~~ pris le 11 février
1928 par le Conseil Municipal de Fontaine-
les-Dijon et le 23 février 1928 par M. Pierre Petit de
Jullyville au nom de l'Association diocésaine de
Fontaine-les-Dijon,

Arrête:

Article premier

1. Le site dit "Le Berceau de St-Bernard"
2. Rempart de Fontaine-les-Dijon (Côte-d'Or) et les arbres qui
l'entourent

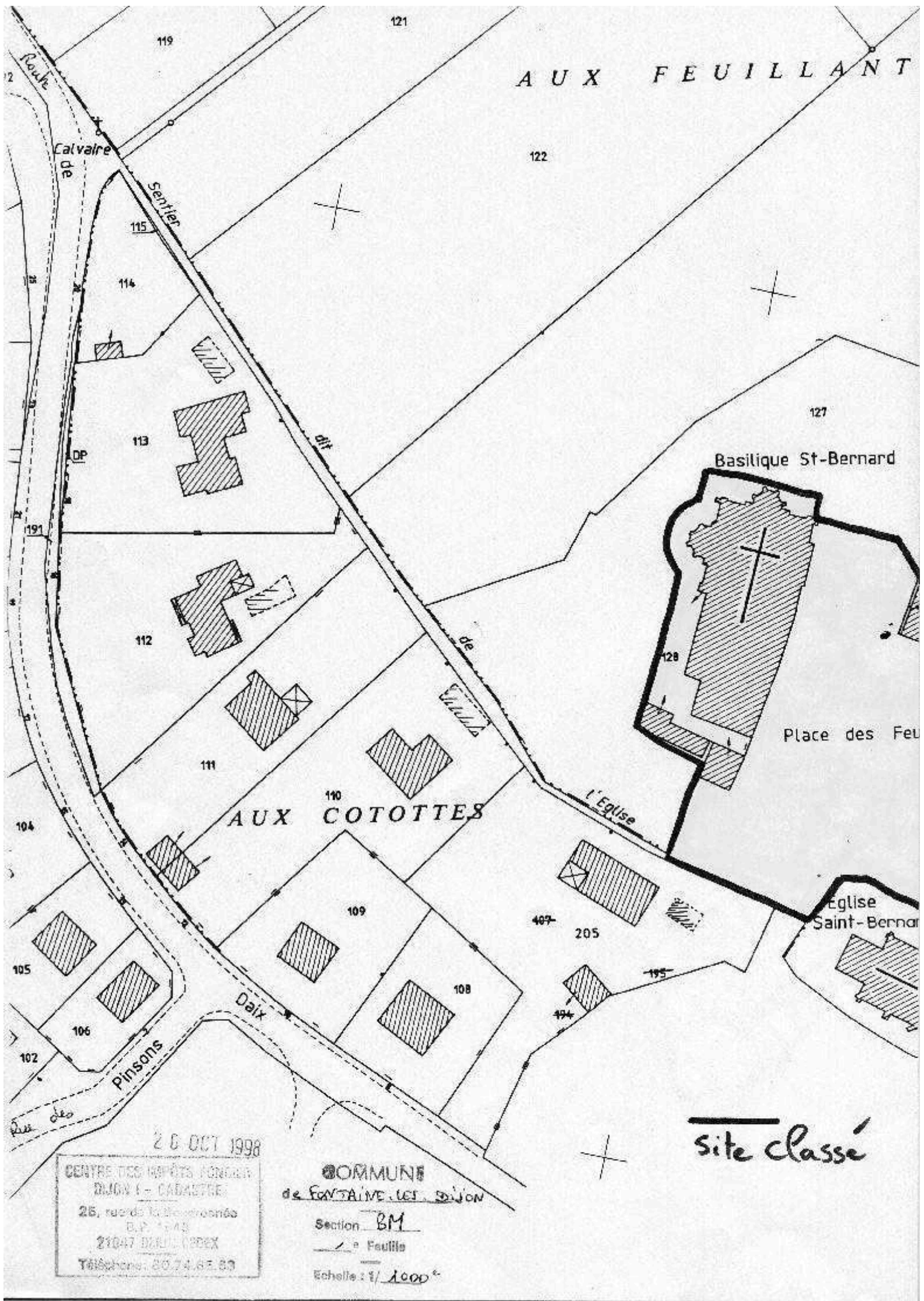
sont déclarés par le présent arrêté sites et monuments naturels
de caractère artistique.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département de la Côte-d'Or ainsi qu'au Maire de
la commune de Fontaine-les-Dijon et à M. l'abbé
de Jallaville, président de l'Association diocésaine
de Fontaine-les-Dijon, propriétaires,
qui seront responsables chacun en ce qui le concerne
de son exécution.

Paris, le 27 MAR 1978

Hubert



AUX FEUILLANT

AUX COTOTTES

Basilique St-Bernard

Place des Feu

Eglise Saint-Bernard

site classé

26 OCT 1998

CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
DIJON I - CADASTRE
25, rue de la République
B.P. 1143
21047 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 74 67 63

COMMUNE
de FONTAINE-LÈS-DIJON
Section BM
Feuille
Echelle : 1/1000

N

Etienne P.L.

126

132

CHAMPS D'ALOUX

131

Capitaine

139

158

157

156

165

166

167

168

169

Monument
aux Morts
(1914 - 1918)
(1939 - 1945)

Monument
aux Morts
(1871)

190

Maison Béthanie

LE VILLAGE

Rue

Presbytère

Saint
Quintin

189

188

187